

Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (MALI-NSS)



**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°01/2026/UNC-Mali NSS**

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
MONDIALE**

**SERVICES DE CONSULTANT POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES URBAINES ET
D'ECLAIRAGE PUBLIC DES VILLES DE DIEMA ET DE SANDARE.**

N° du projet : P507921

No CREDIT IDA 78130-ML et CREDIT IDA 78140-ML

Le gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) sous la forme de deux crédits en vue de financer le coût du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) pour un montant de 133 356 058 100 FCFA. L'Unité Nationale de coordination du projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à **la sélection d'un consultant (firme/bureau) pour le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines et d'éclairage public des villes de Diéma et de Sandaré.**

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission du Consultant, recherché dans le cadre des présents Termes de référence porte sur le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines et d'éclairage public des villes de Diéma et de Sandaré.

II. ETENDUE DES SERVICES ET ACTIVITES A ASSURER

Le mandat du Consultant consistera, d'une manière générale, à prescrire et à prendre au nom de la DGR à travers l'UNC, qu'elle représentera auprès des entreprises, toutes les dispositions conformes et nécessaires à la parfaite exécution des travaux concernés par sa mission de maîtrise d'œuvre. A cet effet, il sera chargé entre autres de :

- la validation des projets d'exécution ;
- l'établissement et transmission des ordres de service ;
- la direction des réunions et production des rapports ;
- du contrôle des dispositions techniques ;
- la vérification des situations et décomptes ;
- la coordination entre les intervenants ;
- l'assistance au Maître de l'Ouvrage pour l'arbitrage et le règlement des litiges ;
- l'assistance à la mise au point des avenants ;
- l'assistance aux opérations de réception provisoire (AORP) ;
- l'élaboration des dossiers des travaux exécutés ;
- l'assistance au Maître de l'Ouvrage pour la préparation des opérations de réception définitive y compris la gestion de l'exercice des garanties par l'entreprise et de la levée des réserves ;
- la vérification des plans de recollement regroupant les dispositions techniques effectivement réalisées et le métré définitif des travaux.

L'Unité Nationale de Coordination du projet invite les consultants (Firmes/bureaux/groupement de bureaux) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

III. PROFIL DU CONSULTANT

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- ✓ être un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études qui devra avoir une expérience en matière de maîtrise d'œuvre, études contrôle et surveillance des travaux d'aménagement des voiries, d'éclairage public conventionnel ou solaire, de construction, de réhabilitation de traversée d'agglomération en route revêtue de longueur au moins égale à 4 km ou 2*2km en double voie) ;
- ✓ avoir assuré au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025) le suivi et le contrôle de trois (03) projets de construction ou de réhabilitation et bitumage des travaux d'aménagement de routes revêtues ou des voiries urbaines de longueur supérieure ou égale à cinq (5) km ;
- ✓ avoir assuré au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025) le suivi et le contrôle de deux (02) projets d'éclairage public dont un en éclairage solaire.

NB : Chaque mission similaire sera accompagnée de preuve de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat, PV de réception définitive et attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

Une shortliste de cinq (05) à huit (08) des meilleurs candidats sera établie conformément aux règlements de passation des marchés de l'IDA pour la suite de la procédure.

LIEU D'EXECUTION :

Le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines et d'éclairage public seront réalisés dans les villes de Diéma et Sandaré.

DUREE DE LA CONSULTATION :

Le délai total de réalisation des prestations est de **dix-huit (18) mois**.

Il est porté à l'attention des Consultants (firmes /bureaux/groupement de bureaux) que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale » de septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection se fera suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de septembre 2025.

Les TDRs ou d'autres informations supplémentaires peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 09Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au vendredi.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures et à l'adresse ci-après : de 8 heures à 16 heures : UNC, sise à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél : 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com ,Bamako, République du Mali.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **13 mars 2026** avant 16 heures.

Unité Nationale de Coordination (UNC)
A l'attention de Monsieur le Coordinateur
Rue 47, Porte 212 Médina –Coura Bamako
Tél: +223 20 21 57 25
Fax: +223 20 21 92 30
E-mail: uncpaar5@gmail.com

Bamako le 13 février 2026

**P/Le Coordinateur de l'Unité Nationale de Coordination P.I
Le Coordinateur Adjoint**

Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre National